



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mobilités étudiantes africaines en France

Question écrite n° 5495

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la mobilité des étudiants étrangers en France. Elle est un enjeu de concurrence entre États qui l'ont bien identifiée comme un atout pour leurs universités et leurs économies mais aussi comme un moyen de véhiculer des valeurs et de nouer des liens durables entre sociétés. À court terme, c'est aussi un retour direct de 2 milliards d'euros en dépenses des étudiants, réparties sur tout le territoire. Pour l'année 2019-2020, sur les 370 000 étudiants étrangers en France, 290 000 étaient « en mobilités internationales », selon la définition de l'UNESCO, car ils ont quitté provisoirement leur territoire national à des fins d'études. En 10 ans, ces mobilités ont augmenté de 68 % au plan mondial mais de seulement 32 % en France. Et dans cette concurrence internationale, la France qui fut longtemps le troisième pays d'accueil derrière les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, est passé à la sixième place derrière l'Australie, l'Allemagne et la Russie et talonnée par le Canada. Avec 25 000 doctorants en mobilité, la France est encore 3e dans le dernier classement OCDE, mais elle est le seul des 10 premiers pays à voir ses effectifs de doctorants étrangers baisser entre 2013 et 2018, avec moins de 9 %, alors que l'Allemagne les a augmentés de 57 %. Dans son rapport pour le Premier ministre et le ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères -« Ouvrir nos territoires à la priorité africaine de la France du citoyen au Chef de l'État » (2019) - M. le député a insisté sur le fait de ne pas perdre de vue la priorité africaine de la France dans les mobilités étudiantes. Des moyens importants de l'aide publique au développement sont d'ores et déjà mobilisés pour des projets de campus franco-africains, avec des initiatives prometteuses à Dakar et à Tunis par exemple. Cela doit accroître les capacités des systèmes africains et permettre aux universités françaises partenaires de développer une offre éducative dans des secteurs stratégiques pour les économies émergentes. Cette offre nouvelle va certainement fonder des coopérations durables mais ne devrait atténuer qu'à la marge la demande des étudiants africains d'effectuer une partie de leurs études à l'étranger. À rebours de certaines représentations qui opposent encore les échanges « traditionnels » avec l'Afrique aux mobilités « modernes » qui proviendraient d'autres pays émergents et qu'il faudrait favoriser comme l'Inde ou l'Asie pacifique, on doit prendre conscience en France que les flux supplémentaires d'étudiants étrangers dans les universités françaises proviendront majoritairement d'Afrique ! En effet, les classes moyennes et moyennes supérieures africaines, tant dans les pays francophones qu'anglophones, s'inscrivent pleinement dans les mobilités internationales et en constitueront quantitativement les plus forts contingents en raison de leur démographie. Les nouvelles générations étudiantes africaines sont bien identifiées comme les leviers de croissance par les partenaires et concurrents de la France, qui en Afrique, ne sont pas seulement britanniques, allemands ou canadiens mais aussi turcs, russes, saoudiens ou chinois. L'Afrique fournira donc la grande majorité des étudiants étrangers en mobilité en France. Ces mobilités devront être gérées en coopération avec les pays d'origine pour mettre en cohérence leurs besoins et les parcours d'études en France, suivis, le cas échéant, de premières expériences professionnelles valorisées en suite au profit du pays d'origine. L'attractivité des universités françaises est un enjeu d'échelle mondiale mais le lien à l'Afrique, elle-même pleinement inscrite dans la globalisation, en est un révélateur et peut en être le catalyseur ! Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour faire des mobilités étudiantes africaines en France un des objectifs prioritaires des politiques de coopération universitaire.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et le recherche partage l'analyse de la question sur l'importance de la coopération avec les différents pays du continent africain et des mobilités avec ces pays. Dans les faits, en sortie de crise COVID, les mobilités vers la France depuis les pays du continent africain sont globalement en progression : +2 % en 2020, +5 % en 2021. On constate ainsi une hausse globale de 8 % des étudiants africains en France entre 2019 et 2021 malgré la crise sanitaire. Ainsi, en 2021-2022, près d'un étudiant étranger en mobilité internationale sur deux venait du continent africain (25 % du Maghreb et 24 % d'Afrique Subsaharienne), devant les étudiants originaires d'Asie ou d'Océanie (24 %), d'Europe (19 %) et d'Amérique (9 %). Pour autant, les efforts en termes de coopération avec les différents pays africains, avec la grande diversité de situations qui les caractérisent, se poursuivent. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » lancée par le Gouvernement fin 2018, l'Afrique conserve une place prioritaire. Les initiatives de Campus délocalisés ou d'Universités Franco-africaines évoquées ne doivent pas être perçues comme un substitut aux mobilités entrantes vers la France mais comme un complément dans le cadre d'une approche de coopération à la fois renouvelée et adaptée aux différents pays africains, et constituant de ce fait, un facteur important de l'attractivité de l'enseignement supérieur français en Afrique.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5495

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1326

Réponse publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3651